

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU****SEANCE du 19 septembre 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération

L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Gressus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic

**Délibération n° 2016-29****Convention d'occupation des bâtiments communaux  
par la CCTB**

La commune a proposé à la CCTB, le transfert du périscolaire sur l'ancien centre de secours du fait d'une ouverture de classe sur le bâtiment « Les bout'choux ». De plus, le nombre plus importants d'enfants accueillis engendre la création d'un temps supplémentaires de 0.25 ETP sur la cantine. Il convient désormais de modifier les conventions suivantes en conséquence :

- convention relative à l'accueil des élèves à la restauration scolaire avec 0.25 ETP en sus,
- avenant pour la mise à disposition de locaux pour les TAP (Centre de Secours),
- avenant pour la mise à disposition de locaux dans le cadre des activités périscolaires.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le maire à signer tous documents

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26109116  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26109116  
Le Maire, Laurent Conrad






**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

**SEANCE du 19 septembre 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération

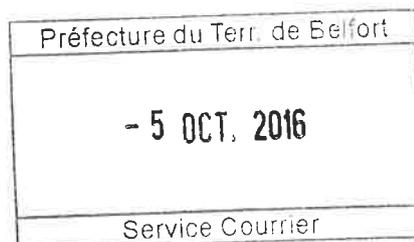
L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garnessus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-30**

**Admission en non valeurs**

Madame la Trésorière de Delle nous informe qu'elle a mis tous les moyens pour recouvrer des sommes dues. Malheureusement, ces sommes pour des raisons de surendettements ne pourront être recouvrées, aussi, elle demande l'admission en non valeurs de ces sommes représentant un montant de 0.60 € + 256.75 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le maire à signer ce document

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26 109116  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération

**SEANCE du 19 septembre 2016**

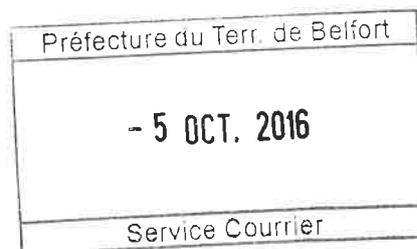
L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garesuss

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-31**

**Offre de prêts bancaires**

La commune dans le cadre de ses travaux d'accessibilité de la mairie doit contracter un prêt. Trois organismes bancaires ont répondu à notre demande avec les conditions suivantes :

- 300 K€ sur 15 années à taux fixes. L'offre la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel de Montreux-Vieux avec un taux fixe à 1.10 %.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise le maire à signer tous documents

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26 109/16  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26 109/16  
Le Maire, Laurent Conrad

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**



**SEANCE du 19 septembre 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération

L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-32**

**Demandes de subventions CD90, parlementaires**

Une première réflexion a eu lieu sur les demandes de subventions. Or, pour le département, le délai est court car les dossiers doivent être déposés pour le 15 octobre ainsi deux dossiers sont prêts ou quasi-prêt, la toiture du 1000 clubs ou l'aménagement du parking de la gare.  
Le dossier le plus pertinent sera déposé pour l'année 2017 auprès du CD90.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26109116  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26109116  
Le Maire, Laurent Conrad



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

**SEANCE du 19 septembre 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération

L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-33**

**Participation des communes au frais de scolarité**

Il convient d'arrêter et de facturer le coût des écoles pour l'année 2015/2016. Ainsi, le coût pour un élève de maternelle s'élève à 704.89 € et pour un primaire à 289.32 €. On constate que plus les effectifs sont hauts plus les coûts diminuent.

Le conseil municipal décide d'arrêter les montants à 705 € pour la maternelle et 290 € pour le primaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de fixer la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2014/2015 de la façon suivante :

- ↳ Ecole maternelle = 705 € par élève,
- ↳ Ecole primaire = 290 € par élève,

- autorise Mr le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26109116  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération

**SEANCE du 19 septembre 2016**

L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-34**

**Aménagement du parking de la gare**

Le projet d'aménagement de la gare et de la halte ferroviaire de Petit-Croix avance de manière positive. Ainsi, deux réunions sur place se sont déroulées en Août et en septembre afin d'arrêter une esquisse quasi-finale. La SMTC prend part à ces études car l'idée sera de favoriser l'accès aux trains des lycéens de Montreux et des environs, rappelons que Belfort n'est distant que de 7 min par la voie ferrée. Les diverses demandes de subventions pourront être actionnées dès le chiffrage terminé.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **autorise Mr le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

**SEANCE du 19 septembre 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération
--------------------------

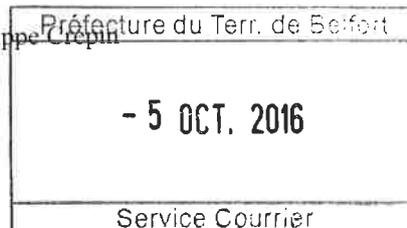
L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-35**

**Participation au groupement de commande avec le CD90**

La commune donne son accord pour poursuivre le groupement de commande avec le Conseil Départemental du Territoire de Belfort pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise Mr le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

**SEANCE du 19 septembre 2016**

L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Date de la convocation
12 septembre 2016

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougin, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Date d'affichage
12 septembre 2016

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Gressus

Objet de la Délibération
--------------------------

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic



**Délibération n° 2016-36**

**Création d'un compte épargne temps pour les agents**

**communaux**

VU

- la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale ;
- la circulaire du 31 mai 2010 relative à la réforme du Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale ;
- l'avis du Comité Technique Paritaire en date du ...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un Compte Epargne Temps conformément aux règles de gestion exposées ci-après.

**1) Règles d'ouverture du Compte Epargne-Temps :**

Les agents titulaires et non-titulaires, employés à temps complet ou à temps non complet, de manière continue, depuis plus d'un an, peuvent solliciter l'ouverture d'un Compte Epargne Temps.

La demande d'ouverture du compte doit être effectuée par écrit auprès de l'autorité territoriale.

**2) Règles de gestion du Compte Epargne Temps :**

Le Compte Epargne-Temps peut être alimenté, sur demande écrite de l'agent, dans la limite maximale de 60 jours:

- par des repos compensateurs ;
- par des jours issus de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail ;
- par des jours de congés annuels pour la fraction comprise au-delà du vingtième jour.

Ces différents droits devront être acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent pas alimenter leur Compte Epargne Temps durant la durée du stage.

**3) Règles de fonctionnement du Compte Epargne Temps :**

L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonction ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou de solidarité familiale.

L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du CET en cas de :

- détachement ou de mutation dans une autre collectivité ou établissement public,
- disponibilité, congé parental, mise à disposition, détachement dans l'une des trois fonctions publiques.

Les agents seront informés à la fin de chaque année civile ou sur leur demande de l'état de consommation de leur Compte Epargne Temps.

**4) Règles de fermeture du Compte Epargne Temps :**

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours ; l'option de maintien sur le CET des jours épargnés ne peut être exercée que dans cette limite.

L'agent qui, du fait de l'administration, n'aura pu utiliser tous ses droits à congé en bénéficiera de plein droit. Dans le cas contraire, il perdra le bénéfice de ses droits.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE la gestion du Compte Epargne Temps telle qu'exposée ci-dessus.

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26109/16  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26109/16  
Le Maire, Laurent Conrad



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU**



**SEANCE du 19 septembre 2016**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation
12 septembre 2016

Date d'affichage
12 septembre 2016

Objet de la Délibération
--------------------------

L'an deux mil seize et le lundi 19 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Laurent CONRAD,

Présents : Mmes Gargniaux, Baros, Mougine, Mathieu, Beluche, Robic  
Mrs Conrad, Chalmey, Crépin, Duhaut, Harmand, Schmitt

Absente excusée : Mme Ghislaine Villeneuve, Philippe Lepers, Thierry Garessus

Procurations : M. Philippe Lepers à M. Philippe Crépin

Secrétaire de séance : Corinne Robic

**Délibération n° 2016-37**

**Opération « sourires du commerce » 2016**

Notre commune participera cette année encore aux sourires du commerce de proximité le samedi 8 octobre 2016. Il conviendra d'autoriser M. Le Maire à acheter les kits du sourire du commerce et de payer les frais liés à cette manifestation de promotion de nos commerçants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise Mr le Maire à signer** tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Les membres présents ont signé,  
Pour extrait conforme 26109116  
Le Maire, Laurent Conrad

Rendu exécutoire par affichage et  
Envoi en Préfecture le 26/09/16  
Le Maire, Laurent Conrad

